

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22  
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

### PARTIE NON OFFICIELLE

## Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

M. d'Alverny, vice-président du Tribunal Supérieur, a prêté serment et été installé dans ses fonctions à l'audience d'aujourd'hui.

M. Jean Blanchy, S.-Secrétaire des Commandements du Prince, est arrivé dimanche soir, de retour des Thermes d'Acqui. Il est reparti aujourd'hui pour Paris.

Une grande animation n'a cessé de régner à Monaco, jeudi dernier, à l'occasion de la Fête-Dieu, et une foule nombreuse, autant que recueillie, se pressait sur le passage de la procession, qui s'est déroulée le long des rues de notre ville. Sur tout le parcours, les maisons étaient ornées de fleurs et pavoisées; deux reposoirs, somptueusement décorés, se dressaient sur la place du Palais et sur celle de la Visitation; en ces deux endroits, ainsi que dans la chapelle du Palais et dans celle de la Misericorde, la bénédiction a été donnée par M<sup>gr</sup> l'Evêque, tandis que la Société Philharmonique faisait entendre ses morceaux les plus choisis.

Suivant l'habitude, toutes les autorités civiles et militaires, ayant à leur tête S. Exc. M. le Gouverneur Général, assistaient aux cérémonies de la Fête-Dieu et en rehaussaient l'éclat par leur présence.

Dans l'après-midi de dimanche a eu lieu la procession de la paroisse Sainte-Dévote, qui a parcouru les rues de la Condamine, fort bien décorées pour la circonstance, au milieu du recueillement de la population.

Dimanche dernier, la Colonie Italienne a célébré le cinquantième anniversaire de la proclamation du Statuto. Un banquet auquel ont pris part plus de cent personnes, réunissait à cette occasion l'élite de la colonie, dans la salle de la Taverne Alsacienne, très élégamment décorée de guirlandes de fleurs et de verdure qui entouraient des trophées de drapeaux aux couleurs italienne et monégasque.

M. le Commandeur Simondetti, Consul général, présidait, ayant à ses côtés MM. De Angelis, gérant du Vice-Consulat à Monaco, président du Comité de bienfaisance, le chevalier docteur Onda, le chevalier Pelizza, Cuica, Gamba, Bulgheroni, Fontana, docteur Cassini, Vighier, Colombara, etc.

Au dessert, M. le Commandeur Simondetti a prononcé une très éloquentes allocution et porté les santés de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, de S. A. R. le duc des Abruzzes, se faisant l'interprète des vœux de tous pour la réalisation de son aventureuse expédition au pôle Nord, de LL. AA. SS. le Prince et la Princesse de Monaco, à qui il exprime sa reconnaissance pour leur générosité en faveur des membres de la Colonie.

Plusieurs toasts sont ensuite portés par M. le docteur Onda, M. Cima, qui lit une très aimable

lettre d'excuses du maestro Vigna, par M. le chevalier Pelizza et par les représentants de la presse, qui avaient été gracieusement invités à cette fête de famille.

L'hymne national Italien, l'hymne Monégasque et la *Marseillaise*, ont été ensuite exécutés et vigoureusement applaudis, et l'on s'est séparé assez tard dans la soirée.

A l'issue du banquet des télégrammes ont été adressés au Roi, au duc des Abruzzes et au Prince Albert.

La sœur Auguste, supérieure de la Communauté du Bon-Secours à Monaco depuis une vingtaine d'années, vient d'être appelée à un autre poste.

Les regrets de toute la population suivent cette vaillante religieuse, dont presque chaque famille a eu plus ou moins l'occasion d'apprécier les services, et à qui les pauvres malades principalement ont été redevables de tant de sollicitudes.

Dans ses séances des 28 mai et 4 juin, la Société des Régates a procédé à l'élection de son comité pour l'exercice 1899-1900.

Ont été élus : Président, M. François Médecin ; Vice-Présidents, MM. Albert de Millo et le commandant Alban Gastaldi ; Trésorier, M. Joseph Straforelly ; Secrétaire, M. Louis Néri ; Membres : MM. Eugène de Millo, Michel Gastaud, Achille Rouderon, Louis Nigio, François Biancheri, Adolphe Blanchy et Charles Tobon ; Censeurs : MM. Auguste Cioco, Jean Sangeorge et Félix Gindre.

Dans son assemblée mensuelle du 2 juin 1899, le Comité de l'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères des Ecoles Chrétiennes de Monaco, dont le président d'honneur est M. Jean Blanchy, S.-Secrétaire des Commandements de Son Altesse Sérénissime, a procédé à la formation de son bureau, lequel est ainsi constitué pour l'année 1899-1900 :

Président : M. Auguste Cioco ; Vice-Présidents : MM. Gustave Béranger et Honoré Bellando ; Trésorier : M. Jean Sangeorges ; Trésorier-Adjoint : M. Laurent Brun ; Secrétaire : M. Georges Filhard ; Secrétaire-Adjoint : M. Alexandre Lorenzi.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Pierre François Fontana, père de M. Philippe Fontana, l'entrepreneur bien connu, décédé aujourd'hui à Monaco, dans sa 84<sup>e</sup> année.

Dans son audience du 30 mai dernier, le Tribunal Supérieur a condamné la nommée Julia Bouché-Pillon, née à Brassy (Nièvre) le 20 juillet 1871, femme de chambre, demeurant à Nice, à six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Le 2 juin courant, le même Tribunal a condamné la nommée Catherine Marchesano, née à Apricale (Italie) le 2 octobre 1874, marchande ambulante, sans domicile fixe, à trois jours de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

## Lettre de Paris

Paris, 5 juin.

Voici venir l'été, saison des promenades, saison où le bon Parisien attend avec impatience son beau dimanche pour s'enfuir « à la campagne », pour échapper à l'atmosphère impure de la grande ville, à la boutique et à l'arrière-magasin où il est demeuré enfermé de longs mois. C'est aussi l'époque bénie où le calicot et la modiste, le patron, sa bourgeoise et la marmaille vont luncher sur l'herbe ou boire la piquette et la limonade dans les guinguettes de Saint-Cloud et de Meudon. Gare aux fleurs des prés et des vergers. C'est par brassées qu'on va les fourrager.

Le dimanche soir, dans la rue de Rennes, dans la rue Lafayette, dans la rue du Havre, dans toutes les rues par où s'écoule le flot des promeneurs qui reviennent de la campagne, c'est un extraordinaire péle-mêle de bouquets, de branches et d'arbustes. On dirait la forêt de *Macbeth*. C'est qu'un Parisien, s'il va à la campagne, doit en rapporter des fleurs, et il en rapporte quand même; il lui faut son bouquet: c'est un rite. Il reviendra avec une botte d'herbes et trois branches de marronnier plutôt que de rentrer les mains vides. C'est pourquoi, déchainé hors des fortifications, il se comporte comme un sauvage. Dès qu'il est à Clamart, il retourne à l'état de nature; il prend tout: les fleurs des champs ou des vergers, les liserons des haies, les épines des bois, les lilas des jardins; il escalade, arrache, brise, saccage. Pour lui, « à la campagne », rien n'appartient plus à personne: les arbres sont à qui les coupe et les fleurs à qui cueille.

C'est un des traits les plus paradoxaux du caractère des bons « parigots », que cette façon particulière d'envisager les droits de chacun sur les champs et les bois se concilie avec un respect presque religieux des fleurs et des arbres plantés dans les jardins et les squares de la ville. Ces mêmes gens qui dévastent les bois de Meudon et se hissent par-dessus toutes les murailles de la banlieue pour casser des branches de lilas n'auraient jamais la pensée de cueillir une fleurette soit au Luxembourg, soit aux Tuileries. Peut-être cette pensée leur viendrait-elle quelquefois, si, au détour de chaque allée, ils n'apercevaient pas le bicorne d'un gardien. Mais la crainte d'un procès-verbal n'est point le seul sentiment qui inspire tant de sagesse au public. Car les gamins qui s'abstiennent de piller les corbeilles et de dépouiller les massifs ont coutume de maltraiter les œuvres d'art placées dans les mêmes jardins: ils salissent d'inscriptions les piédestaux et ils cassent le nez des statues.

C'est une très vieille tradition que ce respect de la flore parisienne.

Comment le Parisien qui ne fait nul dégât aux Tuileries et au parc Monceau, devient-il, quand il a passé la grille de l'octroi, un enragé pillard, voleur de fleurs et casseur de branches? C'est un mystère. Mais il est certain que sa « mentalité », comme l'on dit, change au delà des fortifications. Observez-le au bois de Boulogne; là, déjà, il est « à la campagne ». Lorsqu'on aura rasé l'enceinte fortifiée de Paris, cette démolition modifiera-t-elle ses mœurs?

\* \*

Ça été une magnifique manifestation de patriotisme que l'arrivée du commandant Marchand à Paris et tous les cœurs ont battu dans un même élan. Vous avez lu dans les quotidiens les discours et les réceptions qui ont accueilli l'héroïque explorateur et ses braves compagnons. Mais ce que la plume ne peut rendre c'est la physionomie de la rue, la bousculade, l'agitation, la fièvre et l'émotion qui faisaient frissonner la foule d'un bout à l'autre de Paris. Dès 9 heures du matin la gare de Lyon et ses abords ont été envahis par une multitude d'abord calme et joyeuse: j'y retrouve naturellement les braves camelots,

qui déjà vendent des médailles à l'effigie de Marchand, des épingles de cravate, des flots de rubans tricolores ; et aussi les marchands de chansons très entourés, qui chantent les louanges du commandant et de la mission avec accompagnement de guitare. J'ai retenu les vers suivants qui, à défaut de littérature, brillent par la sincérité :

Brave Marchand, le drapeau tricolore  
Est bien placé dans ta loyale main.

ou encore :

Quand tu rêvais sur la terre africaine,  
Brave Marchand, que tu savais souffrir.

Et les assistants trompent l'attente en reprenant les refrains en chœur, et les vendeurs font des affaires d'or.

Puis c'est l'arrivée, les discours, les gerbes de fleurs. A grand peine Marchand et ses compagnons peuvent gagner leurs landaus ; et c'est ensuite une triomphale promenade à travers Paris qui rappelle celle de l'amiral Avellane avec plus d'enthousiasme encore, ce qui s'explique naturellement, car c'est plus qu'un allié, c'est un enfant de France que l'on fête.

Mais c'est surtout devant le Cercle Militaire, dans l'après-midi et le soir, que la manifestation a été imposante et l'accueil indescriptible. Imaginez dix mille personnes s'écrasant, vociférant, brandissant chapeaux et cannes en un tumulte épouvantable. Puis soudain un silence de mort car Marchand s'avance au balcon du Cercle et va parler : « Soyons unis, vive la France ». Et les acclamations éclatent de nouveau et se poursuivent longtemps encore. Et c'a été une journée inoubliable pour ceux qui y ont assisté.

\*\*\*

Un peu d'art pour finir : vous n'êtes pas sans connaître le grand peintre Jongkind.

Voici plusieurs années déjà que le maître hollandais est mort. Son œuvre a laissé une empreinte profonde sur l'école moderne ; elle lui a imprimé une direction, une orientation nouvelle et par cette influence même la mémoire de ce peintre méritait de n'être pas oubliée.

L'exposition de tableaux et d'aquarelles Jongkind dans les galeries Durand-Ruel a une telle importance, par la qualité et le nombre, que je n'aurais garde de la passer sous silence.

L'intérêt que j'y trouve est principalement dans l'étude des transformations successives que la manière et la conception de l'artiste ont subies depuis ses premières toiles datées de 1848 jusqu'aux dernières, exécutées en 1888.

Nous y trouvons à l'origine Jongkind indépendant, très personnel de facture et de coloration. Malheureusement, cette originalité ne peut durer et le peintre se voit obligé, afin de vendre ses productions, de travailler dans le goût de l'époque. C'est ensuite, de 1853 à 1856, une série de toiles inspirées d'Isabey et de Joseph Vernet. La couleur en est maussade, la composition banale et conventionnelle.

En 1856, le peintre retourne au pays natal et dès lors son œuvre se ressent de l'influence des maîtres de la Hollande, de Ruysdaël surtout.

Mais peu à peu sa personnalité réapparaît en une facture vigoureuse. Il étudie avec une sincérité que rien ne décourage les effets du ciel. Ses ciels, immenses, lumineux ou orageux, mais toujours d'une atmosphère singulièrement respirable, prennent une importance extrême dans les nombreuses petites marines et paysages qu'il rapporta du pays des moulins à vent.

Quatre années de suite, de 1868 à 1872, il exposa au Salon. Mais il était évident que cette sincérité même, à l'audace toujours grandissante, s'affranchissant peu à peu des formules courantes, devait être mise en échec bientôt par un jury, gardien jaloux des traditions et des routines et se refusant instinctivement à admettre ou encourager tout effort et toute tendance de rénovation. En 1873, Jongkind fut refusé au Salon et depuis lors il ne voulut plus y exposer aucune de ses œuvres.

Cependant, son talent s'affirmait chaque jour, et à ses côtés, dans la voie nouvelle, s'engageaient des peintres dont la valeur est aujourd'hui incontestée, Eugène Boudin, Claude Monet, Sisley, Pissaro et Raffaëlli ; on peut affirmer qu'il fut un précurseur de cette pléiade d'artistes que, pour obéir à notre manie de classification, nous avons qualifiés d'impressionnistes. Il est telles aquarelles admirables qui pourraient être signées Raffaëlli, son continuateur. La manière en est simplifiée à l'extrême, dégagée de tout inutile accessoire, c'est le schéma, je pourrais même dire l'écriture seulement de la nature ; mais avec quelle intense signification, avec quelle virtuosité, quelle maîtrise absolue et quelle merveilleuse exactitude dans la valeur des tons.

Les 174 tableaux réunis en cette exposition constituent incontestablement une manifestation d'art du plus grand attrait, en même temps qu'un enseignement précieux pour les artistes et les dilettantes.

S. L.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Les champs d'or de Coolgardie.** — M. Gascuel donne, dans les *Annales des mines* (février 1899), une description intéressante des nouvelles colonies de l'Australie occidentale et notamment des trois principaux centres aurifères : Coolgardie, Kalgoorlie et Menzies.

La richesse des filons du district de Coolgardie est assez irrégulière, on peut toutefois en estimer la teneur moyenne à une trentaine de grammes par tonne. Le prix de revient de l'exploitation n'est pas inférieur à 50 ou 60 francs par tonne de minerai traité, en raison de la rareté du combustible, du manque d'eau et de la cherté de la main-d'œuvre.

Le district aurifère de Kalgoorlie, situé à une soixantaine de kilomètres du précédent, a été découvert en juin 1893 ; les caractères très spéciaux de ses gisements sont : la nature et l'aspect du minerai de la zone oxydée, l'état sur lequel l'or s'y rencontre et la nature des minéraux de la zone intacte. On peut évaluer à 93 grammes par tonne la teneur moyenne des parties supérieures ; la teneur dans la zone intacte est moins connue. Les minerais exploités à Menzies ont une teneur moyenne de 30 à 45 grammes par tonne.

Pour les six premiers mois de 1898, la valeur de la production totale des mines de l'Australie occidentale s'est élevée à 44 millions de francs.

**La traction électrique des chemins de fer en Italie.** — La traction électrique vient d'être établie sur la ligne Milan-Monza (12 kilomètres de long) première ligne ferrée établie en Italie, sa mise en service remontant à 1840.

La force motrice est empruntée à l'Adda, près de Paderno, par des turbines, et l'énergie est fournie sous forme d'un courant électrique triphasé de 3,600 volts.

Les wagons sont automoteurs : ils ont 18 mètres de long sur 2<sup>m</sup>,90 de large et sont divisés en compartiments de première et deuxième classe, pour fumeurs et non fumeurs, avec 64 places assises et une plate-forme. Les compartiments sont éclairés par des lampes de 10 bougies et chaque division de la plate-forme par une lampe de 16 bougies. Il y a en outre un fanal de 25 bougies.

Les deux moteurs actionnent chacun un essieu extérieur des deux boggies, ce sont des moteurs à 4 pôles actionnés par deux séries de 65 éléments d'accumulateurs pouvant donner une tension de 275 à 285 volts et qui actionnent en même temps le moteur de la pompe du frein Westinghouse ; une autre batterie fournit le courant pour les lampes. Une fois chargée, la batterie d'accumulateurs suffit pour assurer trois voyages aller et retour ; le rechargement s'effectue en un peu moins d'une heure.

Le trajet s'accomplit en 20 minutes avec deux arrêts, ce qui correspond à une vitesse de 45 kilomètres à l'heure qui pourrait être portée aisément à 60 kilomètres. Il y a 11 trains par jour dans chaque direction. Il est question d'étendre le service jusqu'à Pavie.

**L'Expédition antarctique belge.** — M. Gerlache, commandant de l'expédition de la *Belgica*, a rendu compte devant la Société de Géographie de Bruxelles des travaux de la mission.

L'expédition quitta la baie de Saint-Jean le 14 janvier 1898, et le 21 elle explorait les îles Shetland du Sud. Le 15 janvier, par 55° 5' de latitude Sud et 55° 19' de longitude Ouest, des sondages ont donné des profondeurs de 4,040 mètres. La *Belgica* quitta la baie Hughes le 23, elle découvrit un détroit séparant les terres d'un archipel inconnu. Les terres à l'Est ont été appelées terre Danco. Le 13 février, la *Belgica* prit la direction de la terre Alexandre I<sup>er</sup>, explorant la ceinture de glace vers l'Ouest ; le 10 mars, le navire fut enfermé dans les glaces par 71° 34' de latitude et 89° 10' de longitude. Le soleil disparut le 17 mars et la nuit se prolongea jusqu'au 21 juillet. M. Danco, mort le 5 juin, fut enseveli dans la glace.

Après avoir quitté ses quartiers d'hiver, la *Belgica* fut encore prise dans les glaces par 103° de longitude Ouest ; elle n'atteignit les eaux libres que le 14 mars.

L'expédition a fait d'heureuses observations magnétiques et météorologiques, elle rapporte de nombreuses

et intéressantes collections de types de la faune pélagique et des eaux profondes, ainsi que des échantillons de sédiments sous-marins.

## Variétés Monégasques

**Le voyage d'Honoré II, Prince de Monaco, à la Cour de France pendant la régence d'Anne d'Autriche (1646-1647).**

I

Les relations de voyages pendant le cours du XVII<sup>e</sup> siècle, et surtout pendant sa première moitié, ont un intérêt que n'ont pas diminué les nombreuses publications de ce genre faites dans ces dernières années. Les plus intéressantes sont à coup sûr celles qui montrent de simples particuliers entreprenant de longs itinéraires sans avoir à compter sur d'autre protection que leurs propres ressources, aux prises avec les embarras, les difficultés et les dangers qui les attendaient au cours de chevauchées et de traversées pénibles.

Le côté pittoresque, les traits de mœurs, les accidents de route donnent à ces relations un attrait et une vie qui intéresseront toujours davantage, à mesure que le lecteur sera plus éloigné du temps encore rapproché où les aînés parmi nos contemporains rencontraient, dans les diligences et les malles-postes, des impressions de voyage beaucoup plus voisines de celles de l'époque de Louis XIV, que des incidents réservés aux voyageurs de nos trains rapides.

Il a été conservé un certain nombre de récits laissés par des voyageurs isolés et de condition moyenne où Monaco se trouve sur la route de leurs auteurs : les uns s'y arrêtent, y sont même traités par le Prince ; d'autres ne font que passer dans les eaux monégasques, et témoignent en termes curieux de la crainte que le port de Monaco, alors entre les mains des Espagnols, inspirait à ceux qui naviguaient dans ces parages.

Parmi les premiers, il en est un qui a raconté sa réception par Honoré II en termes amphigouriques ; c'était un être singulier et bizarre, poète hableur, type de la Bohême de son temps, le chevalier d'Assoucy. Mais, quelque intérêt qu'ait la relation de ses pérégrinations en Provence et en Italie, d'Assoucy est trop occupé de lui-même pour donner une note exacte de ce qu'il voit. Toujours en scène, il dissimule et voile pour le lecteur l'aspect et le caractère des lieux où il promène sa prétentieuse et bruyante personnalité.

Un autre voyageur, dont le récit a plus de valeur en ce qu'il est plus ancien et qu'il donne de curieuses indications sur l'état politique de la Provence en 1631, est infiniment plus attachant par la précision et les détails de mœurs sur lesquels il s'étend ; c'est Jean-Jacques Bouchard qui se rendit en cette année de Paris à Rome à la recherche d'un bénéfice auquel sa vie singulière, dont il a consigné dans des *Confessions* les peu recommandables incidents, l'empêcha toujours d'arriver.

La relation que nous publions aujourd'hui n'a pas le côté attachant que donne leur caractère personnel aux récits du genre de ceux dont nous venons de signaler deux exemples ; cependant, quoiqu'il s'agisse d'un voyage que le rang de son auteur et la solennité qui y présida revêtent d'une allure nécessairement moins pittoresque, il n'est pas exempt d'incidents curieux ; et sur bien des points, outre la valeur historique qu'il a par lui-même, il montre par quelles difficultés, par quels dangers devait passer même le plus grand seigneur traversant la France dans les conditions les plus favorables.

Le voyage que fit Honoré II à la Cour de France pendant l'automne de 1646 et qui se prolongea jusqu'au milieu du printemps 1647 n'était pas le premier qu'il accomplissait depuis qu'il s'était lié, en 1641, à la France, par le traité de Péronne. Très peu de temps après l'événement qui avait libéré Monaco de la tyrannie espagnole, Honoré avait profité, en mai 1642, de ce que Louis XIII et le cardinal de Richelieu se trouvaient rapprochés de Monaco pendant la campagne de Roussillon et le siège de Perpignan, pour provoquer une première entrevue pendant laquelle il reçut sous les murs de la place assiégée le collier de l'ordre du Saint-Esprit ;

quelques mois plus tard, il s'était rendu à Paris, et pendant un séjour de près de six mois, de novembre 1642 à avril 1643, il avait réglé les questions relatives aux domaines qui devaient l'indemniser en France des confiscations subies en pays dépendant de la couronne d'Espagne, et il avait pris séance au Parlement comme duc et pair pour son duché de Valentinois.

La mort de Louis XIII, survenue quelques semaines après le retour d'Honoré II à Monaco, n'atténua pas les sentiments de bienveillance que la régente Anne d'Autriche continua au petit allié de la France. Du reste, l'importance de la place de Monaco et l'intérêt stratégique qu'elle avait pour la marine française, par rapport aux opérations militaires contre l'Espagne du côté de l'Italie, se manifesta pendant les années qui suivirent, et surtout lorsque, dans le cours de 1646, il fallut préparer une revanche de l'échec subi à Orbitello.

Pendant ces années un incident avait rapproché davantage encore le Prince de Monaco d'un des personnages les plus en vue de la Cour de France. A son retour de l'ambassade, où elle avait accompagné, avec la qualité officielle d'ambassadrice la reine de Pologne Marie de Gonzague Nevers, la maréchale de Guébriant avait fait un séjour à Monaco dont la relation a été conservée par son secrétaire, Jean Le Laboureur, l'historiographe-généalogiste du maréchal, et qui contient sur cette visite des détails du plus grand intérêt. La Maréchale voulait établir des origines communes entre les Grimaldi et sa famille, celle des du Bec-Crespin. La rédaction d'une généalogie où cette parenté était systématiquement établie était en ce moment faite sous le nom du secrétaire du Prince Honoré II, Charles de Vénasque-Ferriol, mais avec le concours évident de Jean Le Laboureur. Cette généalogie, imprimée à Paris, devait paraître dans les premiers mois de 1647.

Honoré voulut faire coïncider un nouveau voyage à Paris avec le retour de la Maréchale. Outre la publication de la *Genealogica Grimaldæ gentis arbor*, qui était capitale à ses yeux, étant donnée l'importance des questions généalogiques en ce temps, de gros intérêts à discuter et à régler l'appelaient à la cour.

Les événements de guerre, qui eurent pour résultat l'occupation de Porto Longone et des présides de Toscane, retardèrent le départ du Prince qui devait, suivant les instructions de la Régente, s'effectuer de Monaco à Marseille à bord de galères royales.

Le voyage ne put être entrepris que pendant le mois d'octobre 1646. Honoré II voulut lui donner un caractère tout à fait solennel, du moins dans sa première partie; c'était en effet la première fois que, depuis la donation du duché de Valentinois et du marquisat des Baux, il traversait la Provence et le Dauphiné en y trouvant les administrations dépendant de ses domaines complètement organisées.

Le siège de ces administrations se trouvait en fait à Aix, où, d'une part, le marquis de Régusse, président au parlement d'Aix, un Grimaldi d'une branche de Gênes devenue depuis un siècle provençale, était l'un de ses plus actifs correspondants et comme le chef de son conseil, et où un conseiller au même parlement, Claude Fabri, baron de Rians, le propre neveu du grand Peiresc, était son fondé de pouvoirs et l'administrateur de ses biens en France.

C'est donc la relation des réceptions officielles soit à Aix, soit dans le duché de Valentinois que nous donne le récit du voyage du Prince entre Monaco et Paris. Celui de son retour ne contient plus guère, à part les réceptions à Saint-Rémy des différents officiers et corps du marquisat des Baux, que les détails très mouvementés de ce retour, accompli au milieu d'incidents nombreux.

Le voyage de 1646-1647 est le seul parmi les trois visites faites par Honoré II à la cour de France dont les détails nous aient été conservés par une rédaction suivie; mais l'allée et le retour n'émanent pas du même rédacteur. Les manuscrits qui nous les ont conservés aux Archives du Palais de Monaco, tous les deux en langue italienne, établissent que le premier, celui de l'allée, avait été d'abord rédigé en français, tandis que le second est entièrement de la main d'Hyacinthe de Bressan, qui fut si longtemps l'agent d'Honoré II, puis de son petit-fils Louis I<sup>er</sup>, à la cour de France.

En ce qui concerne la relation du voyage d'allée, il est

facile de constater par divers passages qu'il eut pour auteur le secrétaire du Prince, Charles de Vénasque-Ferriol; c'est celui-ci qui, originaire du comtat Venaisin et seigneur de Vénasque dans ce pays, organisa les fêtes de Montélimar, et fut très certainement l'auteur des inscriptions qu'il rapporte comme ayant été placées dans la décoration de cette ville pour l'entrée du nouveau duc de Valentinois.

Le voyage perd son caractère officiel lorsque Honoré est sorti de son duché; ce sont les incidents de route qui deviennent alors le principal intérêt de la relation. C'est entre autres le passage de la montagne de Tarare, qui fut jusque dans le siècle actuel l'objet d'une si grande terreur pour les voyageurs, puis la traversée par eau sur la Loire, entre Roanne et Orléans, où l'on constatera combien le Prince fut à ce point poursuivi par le mauvais temps, que lui, navigateur intrépide sur la Méditerranée, put à plusieurs reprises craindre un naufrage en rivière.

Le trajet d'Orléans à Paris est marqué par un arrêt au château de Chilly, la somptueuse résidence du marquis d'Effiat, dont la relation donne une précieuse description.

Honoré II était aux portes de Paris; son entrée devait, suivant les projets de la maréchale de Guébriant, qui paraît en avoir organisé les détails, comporter une assez grande solennité. Le Prince voulait du reste, pendant son séjour, donner la mesure du faste dont il faisait preuve à Monaco et dont la réputation était venue jusqu'à Paris.

Les archives du Palais de Monaco ont conservé de ces dispositions du Prince un curieux document dans le marché fait par devant notaire par un fondé de procuration, dès le mois de juin précédent, pour l'exécution d'un carrosse de gala entièrement copié sur celui que le même carrossier « Adrien Gence, sellier et carrossier ordinaire » de la Roynne, demeurant vis-à-vis les grandes écuries du « Roy, paroisse Saint-Roch » venait d'exécuter pour la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine. Le devis, très détaillé, et par cela même fort curieux pour l'histoire de la carrosserie, s'élève à 3.500 livres.

Néanmoins Honoré II paraît avoir voulu éviter au dernier moment une entrée trop publique à Paris; il devança de quelques heures son arrivée, tandis que la maréchale de Guébriant courait avec sa suite au-devant de lui par une autre route.

Le récit du voyage d'aller contient la relation des premiers temps du séjour d'Honoré à Paris. Il y était descendu, comme dans son précédent voyage, dans une demeure que la relation désigne sous le nom de « Palais de Saint-Luc » et qui, d'après différents actes passés pendant son séjour est indiqué comme « son hôtel, rue vieille du Temple ».

La fin de l'itinéraire est consacrée aux premières visites du Prince au cardinal Mazarin et aux ministres; mais il contient surtout des détails vraiment utiles à noter sur l'audience qu'Honoré eut de la régente Anne d'Autriche quelque temps après son arrivée.

On y remarquera, à cause de leur véritable intérêt historique, les paroles de la reine à propos de la prise alors toute récente de Porto Longone, vengeant si bien le désastre d'Orbitello et les sarcasmes que cette affaire avait provoqués à Rome parmi les ennemis de la France.

Signalons enfin, le tableau très vivant de la reine entourée de ses deux enfants: le portrait du petit roi Louis XIV qui dénote de la part du souverain de Monaco une grande finesse d'observation par la frappante ressemblance de ce portrait avec ce que fut depuis le caractère du royal enfant. On sera également frappé des saillies pleines d'une singulière prophétie du petit duc d'Anjou frère du roi, le futur *Monsieur*, « qui veut être roi lui aussi en épousant l'infante d'Espagne alors fille unique »; et l'on trouvera dans les propos proférés par cette bouche enfantine l'indice de l'admirable prescience politique dont faisait preuve la cour de France et la diplomatie française dès ce temps, à propos de cette succession d'Espagne qui devait être réalisée cinquante-cinq ans plus tard par un autre duc d'Anjou.

(A suivre)

G. SAIGE.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 28 mai au 4 juin 1899

MENTON, brick-goël. <i>Costanzo-Tita</i> , it., c. Marcenaro,	vin.
MARSEILLE, cutter, <i>Michel</i> , fr., c. Cherblanc,	briques.
SAINT-MAXIME, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	bois et vin.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Quatre-Frères</i> , fr., c. Jouvenceau,	sable.
Id. b. <i>Tante</i> , fr., c. Rouvier,	id.
Id. b. <i>Barthélemy-Elisa</i> , fr., c. Davin,	id.
Id. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	id.
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. <i>Virginie</i> , fr. c. Demaria,	id.
Id. b. <i>Saint-Jean-Baptiste</i> , fr., c. Logrono	id.
Id. b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	id.
Id. b. <i>Indus</i> , fr. c. Tassia.	id.

Départs du 28 mai au 4 juin

TORRE DELLE SALINE, b. <i>Amabile</i> , ital., c. De Pirro,	sur lest.
GOLFE-JUAN b.-g., <i>Dominique-Angéline</i> , fr., c. Guizol,	charbon.
SAINT-LOUIS, b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Sammartin,	sur lest.
SAINT-TROPEZ, cutter, <i>Anais-et-Lucie</i> , fr., c. Léonard,	id.
Id. b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	id.
Id. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	id.
Id. b. <i>Quatre-Frères</i> , fr., c. Jouvenceau,	id.
Id. b. <i>Barthélemy-Elisa</i> , fr., c. Davin,	id.
Id. b. <i>Tante</i> , fr., c. Rouvier,	id.
CANNES, b. <i>Monte Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet.	id.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et ses annexes, à Monte Carlo, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **Judi 22 Juin 1899, à 2 heures de relevée**, au siège social, à l'Hôtel de Paris, à Monte Carlo.

Monsieur CLÉMENT BIMA, chef mécanicien à l'usine Saint-Roman, et sa famille remercient sincèrement le Directeur, la Communauté, le T. C. Frère Sophroné des Ecoles Chrétiennes, ainsi que les élèves de la 1<sup>re</sup> classe de l'Ecole Saint-Charles des marques de sympathie qui leur ont été exprimées à l'occasion du décès de leur regretté fils

François BIMA

Etude de M<sup>e</sup> A. BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré, monsieur Jacques-Joseph-Gaston AUBERT, propriétaire et industriel, domicilié et demeurant à Maisons Laflitte (Seine-et-Oise), ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire, a acquis de : 1<sup>o</sup> monsieur Henri FONTAINE, employé à la Société des Bains de Mer, demeurant à Monaco, époux de dame Louise-Joséphine MARIE; et 2<sup>o</sup> monsieur Edmond DEFRESSINE, principal clerc de notaire, demeurant à Monaco, époux de dame Cécile-Joséphine SOUDRILLE, ayant aussi élu domicile en l'étude dudit M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

Une propriété meublée dite *Villa les Roches*, située à Monaco, boulevard de l'Ouest, comprenant : une maison d'habitation élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage avec, au-dessus, une grande chambre. Deux terrasses au midi et terrain du côté ouest en deux terrasses, le tout d'une contenance de huit cent trente mètres carrés environ, portée au plan cadastral sous le numéro 435 de la section B, et tenant, du nord, au boulevard de l'Ouest; du midi, à la rue des Moneghetti; du levant, à la villa Magali; et du couchant, à un terrain dépendant de la villa Lorenza et à monsieur Lauck.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de cent quinze mille francs, ci..... 115,000 fr.

Un expédition de cet acte, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le quinze mai mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur l'immeuble.

Monaco, le 6 juin 1899.

Dûment enregistré.

Pour extrait :

Signé : A. BLANC.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, monsieur Pierre DE LAVERGNE, propriétaire, demeurant à Clermont-Ferrand, ayant élu domicile en l'étude dudit M<sup>e</sup> Valentin, a acquis de monsieur Félix SCOTTO, comptable au Casino, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en la même étude, un terrain situé à Monaco, quartier des Révoires, d'une superficie de huit cent soixante et onze mètres carrés quatre-vingt-dix-huit décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le numéro 93, de la section A, tenant du midi, à madame Notari ou à une parcelle de terrain restée indivise entre les hoirs Scotti; au levant, à M. Cauvin; au nord, à mesdemoiselles Torre et au couchant aux héritiers de monsieur Jean Scotti.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de sept mille neuf cent vingt-six francs soixante-six centimes.

L'expédition dudit contrat de vente, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 6 juin 1899.

Pour extrait: VALENTIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

**AVIS**

Les créanciers de la faillite du sieur **Dominique MAURI**, dit **Milan**, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de justice, à Monaco, le 20 juin courant, à 2 heures de l'après-midi.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

**AVIS**

Les créanciers de la faillite **GRAMIN** sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de justice, à Monaco, le 21 juin courant, à 9 heures du matin.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Raybaudi, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 5 juin 1899.

Pour le Greffier en chef,  
A. Cioco, C. G.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

**VENTE SUR SAISIE**

Le mardi treize juin courant, à dix heures du matin, sur la place d'Armes, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un landau, deux chevaux avec harnais et accessoires, le tout en bon état.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

Monaco, le 5 juin 1899.

L'Huissier, BLANCHY.

**AVIS**

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire, à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

**A VENDRE**

à l'Amiable aux enchères publiques

Le jeudi 15 juin 1899, à 2 heures du soir, en l'Etude et par le ministère de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire :

**UN LOT DE TERRAIN**

d'une superficie de 604 mètres 19 centimètres carrés, situé à Monaco, quartier des Bas-Moulins, dans une jolie position d'où l'on jouit d'une belle vue, et touchant la ligne du Chemin de fer.

MISE A PRIX : 15,000 francs

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Valentin, notaire à Monaco, dépositaire du Cahier des Charges.

**GRAND BAZAR  
MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala  
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo; elle est renommée pour ses articles de luxe en ombrelles. Les grandes dames habitant la Principauté et le Littoral l'honorent chaque saison de leur présence et y font de nombreux achats. Elles y trouveront cette année des merveilles de nouveauté vendues à des prix défiant toute concurrence. Citons particulièrement les objets de maroquinerie, de jeux de salon; papeterie, articles de voyage, parfumerie, grandes roulettes de précision.

PRIX FIXE

English spoken — Man spricht deutsch

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**LEÇONS ET COURS**

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

**LE MONITEUR  
DE LA MODE**

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES** GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'ÀUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>o</sup>.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Dates	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
	29	756.7	57.2	57.4	58.2	59.2	19.2	20.2	21.4	18.6				18.2
30	63.2	63.5	63.6	63.5	63.8	20.2	20.2	21.2	18.5	17.8	66	S.-O. léger	Nuageux, pluie	
31	64.6	66.4	66.2	65.3	65.6	20.5	23.2	23.5	21.2	19.2	54	id.	Beau	
1	64.7	64.5	63.6	62.7	62.6	21.2	23.2	25.2	21.5	20.2	49	id.	id.	
2	63.4	63.6	62.6	62.5	62.5	21.5	23.9	26.2	22.3	21.2	42	id.	id.	
3	63.2	63.4	66.2	61.6	61.5	22.2	24.5	26.5	23.2	22.3	50	id.	id.	
4	61.8	62.2	61.8	61.7	62.2	23.5	24.9	26.2	23.8	22.2	58	S.-E. léger.	Couvert	
DATES	29	30	31	1	2	3	4							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES	Maxima	21.5	22.5	23.5	25.4	26.2	26.5	26.3						
	Minima	15.5	17.2	17.5	17.7	19.2	19.4	20.2						

Pluie tombée: 0<sup>mm</sup> 6

OPPRESSION, CATARHE, TOUX NERVEUSE. Recomm. par les Célébrités médicales.

**ASTHME** Soulagement immédiat GUÉRISON par les Mêmes résultats avec le PAPIER GICQUEL; brûlé près du malade, il calme immédiatement les accès. 3 fr. la b<sup>o</sup>. GIGARES ou PAPIER. 14, rue Delaroché, Paris, et Pharm.

**CIGARES GICQUEL**

Imprimerie de Monaco, 1899